

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2022 à 20h00
Séance n° 8/2022

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, BOURLIERE Claudine, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne-Marie

Excusés : AUGIER Romain donne pouvoir à JENESTE Alain, MATICHARD Franck donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle

Secrétaire de séance : Carole FRISOT

Date de la convocation : 30 mai 2022

Quorum : 8

Ordre du jour :

- **INTERCOMMUNALITE**
 - o DPO : avenant convention
 - o Espace sans tabac
- **ECOLE SPORT LOISIRS**
 - o Préparation rentrée scolaire 2022
 - o Tarifs cantine
 - o Conseil d'école : compte rendu
 - o Feux d'artifice
 - o Assemblée Générale Basket : compte rendu
 - o ADMR : compte rendu
- **BATIMENTS**
 - o La cure : vente
 - o Eglise : avancée du chantier
 - o Salle des fêtes : dégât des eaux
- **VOIRIE**
 - o Signalisation et marquage au sol
 - o Belle Campagne, Allée des Rocs : travaux d'enfouissement des réseaux
 - o Programme voirie 2022
 - o Divers
- **PERSONNEL**
 - o Congés
- **FINANCES**
 - o Mise en non-valeur de créances
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - o Gestion de crises

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour les points suivants : espace sans tabac, panneau réglementaire aire de camping-car, décret tertiaire SAGE, éclairage public, programme de contrôle des ouvrages d'art. Le conseil accepte.

INTERCOMMUNALITÉ

1- Avenant convention DPO

Délibération 8/2022-1 – avenant n°1 à la convention DPO

Mme le Maire rappelle que la convention a été signée le 25 octobre 2021 pour une durée de 1 an, elle devrait donc prendre fin le 24 octobre 2022. Roannais Agglomération propose de prolonger cette

convention par un avenant jusqu'au 31 décembre 2022, afin d'uniformiser la date de fin de l'ensemble des conventions.

Vote à scrutin public : Le conseil à l'unanimité approuve cet avenant.

2- Espace sans tabac

Mme le Maire informe les élus que Roannais Agglomération a conventionné avec la Ligue contre cancer qui préconise la mise en place d'espaces sans tabac afin d'éviter l'entrée en tabagie des jeunes et encourager l'arrêt du tabac, éliminer l'exposition au tabagisme passif et préserver l'environnement des mégots et incendie.

Mme le Maire propose éventuellement de créer cet espace aux abords du city stade et à l'aire de jeux pour enfants du stade. Toutefois cet espace étant vaste il paraît difficile de le délimiter. Mme Bajard propose d'instaurer cet « espace sans tabac » aux entrées de l'école.

Après discussion, il s'avère que le conseil municipal ne souhaite pas créer d'espace sans tabac pour l'instant, la convention entre la commune et le comité de la Loire de la ligue nationale contre le cancer permettant d'instaurer cet espace pouvant se signer à tout moment.

3- Panneau indication de Roannais Agglomération

Mme le Maire informe les élus que Roannais Tourisme propose la création d'un panneau d'affichage pour l'aire de camping-car. L'idée est que les camping-caristes consomment localement. Les élus visualisent la maquette qui comprend le logo de Roannais Agglomération, une carte touristique du Roannais ainsi qu'un espace permettant d'insérer le règlement de l'aire de camping-car.

Mme Bajard rappelle que l'affichage à l'aire de camping-car a été entièrement refait récemment. Celui-ci informe les utilisateurs de l'aire de camping-car des commerces, des espaces détente et des monuments historiques présents sur la commune.

M. Dumas précise que le panneau qui permet cet affichage et dégradé dernièrement fera l'objet d'une réparation prochainement ce qui permettra de remettre l'affichage.

Les élus décident à l'unanimité de conserver l'affichage actuel.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

4- Préparation rentrée scolaire

Mme Déplace précise que ce point sera évoqué dans le compte rendu du conseil d'école.

5- Tarifs repas restaurant scolaire

Mme Déplace explique que compte tenu de l'augmentation des coûts de l'alimentation il serait nécessaire d'augmenter le tarif des repas du restaurant scolaire. Actuellement les tarifs sont les suivants :

Forfait mensuel 52 € (4 repas/semaine)

Demi forfait mensuel 26 € (2 repas/semaine)

Repas occasionnel 5.50 €

L'année scolaire n'étant pas terminée il est difficile de mesurer l'impact de l'augmentation de tarif des aliments. Ainsi les élus proposent d'étudier l'augmentation de tarif des repas en septembre, une fois les dépenses et recettes de l'année 2021 -2022 connues en intégralité.

6- Conseil d'école : compte rendu

Mme Déplace donne lecture du compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 23 juin.

Les 4 classes sont maintenues, l'enseignante Adeline Cohas Fournier est remplacée par Madame Tiffany Marjolet.

Les prévisions des effectifs sont les suivantes :

Maternelles : enseignante Anne Guillot - 19 élèves

GS-CE1 : enseignante Caroline Blaché - 18 élèves

CP-CM1 : enseignante Marie Mérigot - 18 élèves

CE2-CM 2 : enseignante Tiffany Marjolet - 21 élèves

Mme Déplace annonce que la garderie ouvrira désormais à 7h15 mais pas de modification pour les horaires du soir, elle terminera à 17h30.

Les enseignantes ne souhaitent plus assurer les études de 16h30 à 17h30. Il convient donc de prévoir d'accueillir les élèves soit en garderie soit en atelier d'aide aux devoirs. Mme Déplace explique que des pistes sont à l'étude avec l'AJS pour la mise en place de cette organisation.

7- Feux d'artifice

Mme Déplace rappelle que le feu d'artifice aura lieu le 9 juillet. A cette occasion le sou des écoles organise une kermesse, à partir de 18h avec barbecue, la fête de fin d'année de l'école n'étant pas organisée par les enseignantes.

8- Assemblée Générale Basket

Mme Déplace dresse un bref bilan de l'AG du club de basket : il compte 51 licenciés répartis en 5 équipes.

9- Assemblée Générale ADMR

Mme Déplace informe les élus que l'AG s'est tenue le 29 juin. Mme Déplace énonce le compte rendu : L'ADMR compte 74 clients sur la commune, pour lesquels ont été réalisées 9 037 h d'intervention.

Un grand projet est en cours : la construction d'une maison des services située à côté de la maison médicale de La Pacaudière. Elle accueillera l'ADMR et le SIAD. Les services de l'ADMR font toujours face à de grosses difficultés de recrutement malgré les récentes évolutions de salaires.

BATIMENTS

10- La cure : vente

Mme le Maire informe les élus que le diagnostic pour l'assainissement a été réalisé le 14 juin, par la Roannaise de l'eau. On est attende du rapport. Celui-ci sera transmis dès réception à l'office notarial afin de finaliser la vente.

11- Eglise : avancée du chantier

Les travaux se poursuivent et se réalisent conformément au planning. L'entreprise Thomas Vitraux, en charge de la restauration des vitraux est intervenue cette semaine.

Les élus visualisent les mâts d'éclairage publics proposés par le SIEL et retenus par l'Architecte des Bâtiments de France. Les élus sont plutôt satisfaits des équipements retenus.

12- Salle des fêtes : dégât des eaux

Les violents orages du 3 juin ont occasionné des dégâts des eaux. Les élus ont pu visionner des photos des dégâts. Une déclaration à l'assurance a été effectuée. M. Dumas est en attente de la visite d'une entreprise afin d'établir un chiffrage des réparations à engager.

Mme le Maire précise que le 9 juin la commission de sécurité est passée pour vérifier tous les éléments de sécurité. Il en ressort que 4 blocs de secours et l'alarme ne fonctionne plus du tout. Le changement de ces équipements a été engagé afin de poursuivre l'utilisation de la salle.

Mme le Maire précise qu'afin d'engager les travaux de rénovation de la salle des fêtes, celle-ci sera fermée à compter du 1^{er} janvier 2023.

13- Travaux divers 440€ HT

M. Dumas annonce aux élus qu'un devis a été réalisé par l'entreprise Carrie pour la réparation de la serrure de la porte principale de la salle des sociétés et de la salle des jeunes, et diverses réparations à l'aire des camping-cars. Le devis a été accepté pour le montant de 440 €HT

Appartement au rez-de-chaussée Maison Berthon : les travaux sur la douche ont été réalisés.

14- Décret tertiaire

Mme le Maire énonce que dans le cadre de la Loi Elan, suite au Grenelle II, le Décret Tertiaire oblige les bailleurs et occupants de bâtiments avec plus de 1 000 m² utilisés pour des activités tertiaires à réduire leur consommation énergétique d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050.

Les propriétaires et locataires concernés devront transmettre les données de consommation depuis 2010 et une année de consommation de référence, au plus tard pour le 30 septembre 2022.

La commune est soumise à ce décret pour Guillermier, la mairie, la salle des fêtes, le gîte et les salles.

Le SIEL propose un avenant à la convention SAGE pour réaliser la saisie : il s'agit d'une adhésion complémentaire de 513€ par bâtiment. M. Despreaux référence 3 unités foncières ce qui représente le montant de 1 539 €. Le SIEL, après la saisie choisit l'année de référence.

Mme le Maire propose de voter cet avenant au prochain conseil

VOIRIE

15- Signalisation marquage au sol

Mme Bouron de l'entreprise Signalétique est revenue faire le point sur la signalétique posée et les panneaux qui restent à poser.

M. Jeneste informe qu'une entreprise est venue faire l'inventaire de tous les marquages au sol de la commune et a établi un devis afin de refaire l'ensemble des marquages urbains et ruraux.

Une seconde entreprise viendra semaine prochaine.

M. Jeneste évoque la possibilité d'instaurer un « cédez le passage » :

- à l'intersection de la route de la Noisette et de la route de la Feuille de lierre,
- à l'intersection du chemin de la Rose et de la route des Champs
- à l'intersection de la route des Champs et de la route de la Feuille de lierre

Il conviendra de prendre les arrêtés nécessaires, d'acquérir les panneaux nécessaires et effectuer les marquages d'usage.

16- Place Belle campagne

- Enfouissement des réseaux

M. Jeneste explique que les travaux d'enfouissement des réseaux sont en cours.

Il apparaît que le réseau d'assainissement apparaît en mauvais état. La Roannaise de l'eau a été contactée. On est en attente de leur retour. Si toutefois des travaux d'assainissement sont réalisés il conviendra alors de décaler les travaux d'enrobé de l'Allée des Rocs.

M. Dumas explique qu'un incident a eu lieu à la cantine. Un câble électrique a été sectionné lors des travaux d'enfouissement ce qui a occasionné des dégâts sur les appareils électriques. Les entreprises ont été établis des diagnostics de l'ensemble des appareils défectueux (carte hotte cuisine, turbine ventilation frigo, 7 moteurs volets roulants, VMC double flux, circulateur eau chaude sanitaire, 2 détecteurs de présence, 15 points lumineux, les blocs de secours...) L'entreprise qui réalise les travaux et responsable de l'incident prendra à sa charge l'intégralité des réparations.

- Place Belle Campagne

Délibération 8/2022-2 – Intégration parcelle AB 45 dans la voirie communale

Mme le Maire rappelle que la parcelle AB 45 située vers la Place Belle Campagne a été acquise en 2019, par préemption dans le cadre du projet de réaménagement de la Place belle Campagne. Celle-ci est de 255 m².

Le 24 septembre 2021, le projet de réaménagement qui prévoit la création d'un espace végétalisé, d'un accès sécurisé à l'école et d'un espace de stationnement a été accepté par délibération.

Mme le Maire propose l'intégration de la parcelle AB 45 dans la voirie communale en intégrant la parcelle AB 45 à la voie communale n° 305.

Vote à scrutin public : Le conseil accepte à l'unanimité l'intégration de cette parcelle

17- Programme voirie 2022

M. Jeneste explique que les travaux ne sont pas encore clairement planifiés. Il conviendra de s'adapter à l'avancée des travaux d'enfouissement des réseaux pour réaliser les travaux d'enrobé Allée des Rocs.

18- Divers

Mme le Maire explique que dans le cadre du Plan de relance – programme national ponts, une liste des ponts et murs de soutènement a été établie afin de procéder au diagnostic de ces ouvrages d'art.

Les ouvrages retenus en fonction des critères établis sont au nombre de 3 : les ponts situés à La Fayolle, Aux Planches et Le Pont Ballon.

Infraneo a réalisé le diagnostic technique visuel de l'état des ponts. Le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) nous transmettra un compte rendu de visite qui permettra d'effectuer les travaux d'entretien si nécessaire.

PERSONNEL

19- Congés

Mme Bajard donne lecture des dates de congés des agents. Un roulement est établi entre les agents. Le secrétariat de mairie sera fermé les 15 et 16 juillet.

FINANCES

20- Mise en non-valeur de créances

Délibération 8/2022-3 – mise en non-valeur de créances

Mme Bajard expose les données irrécouvrables transmises par la trésorerie. Le montant total est de 808.14 euros.

Vote à scrutin public : le conseil accepte à l'unanimité la mise en non-valeur de ces créances irrécouvrables.

QUESTIONS DIVERSES

21- Gestion de crises

Mme le Maire, Mme Bajard et M. Jeneste ont pu assister à une formation réalisée par les pompiers pour sensibiliser les élus à la gestion de crise. Le but est d'aider les élus à mieux appréhender les catastrophes qui pourraient arriver sur la commune : catastrophes naturelles, accident de la route, accidents chimiques...

Séance levée à 22h25

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

23 JUIL. 2022